

Assemblée générale annuelle

Bibliothèque Éva-Senécal, 21 janvier 2017, 13h30-15h30

PROCÈS-VERBAL

Sont présents :

- Conseil d'administration :* Michel Gosselin, président
Josée Mongeau, trésorière
Ginette Masson, secrétaire
Bruno Laliberté, conseiller
Marie Robert, conseillère
- Coordonnatrice :* Marie Claire Akamendo Bita
- Membres auteurs :* Francine Audet, Lise Blouin, Christophe Degaule,
Pierrette Denault, François Desharnais,
Marie-Johanne Lacroix, Nicolle Legault,
Suzanne Pouliot, Anne Brigitte Renault.
- Membre auteure extérieure :* Suzie Pelletier

1. Accueil

Le conseil d'administration accueille les membres présents.

2. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Au nom du conseil d'administration, Bruno Laliberté, conseiller, souhaite la bienvenue aux participants, confirme le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 13h30.

3. Nomination d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Marie Robert et appuyé à l'unanimité que Marie-Johanne Lacroix agisse à titre de présidente d'assemblée et que Ginette Masson agisse en tant que secrétaire d'assemblée. Elles acceptent et sont élues.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bruno Laliberté et appuyé de Nicole Legault d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

– Adopté à l'unanimité –

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 23 janvier 2016

Il est proposé par Anne Brigitte Renaud et appuyé de Josée Mongeau d'adopter le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 23 janvier 2016 et ce, après les corrections suivantes :

À la liste de présences :

. enlever le trait d'union au prénom de Anne Brigitte Renaud;

Au point 6.0 :

. enlever le trait d'union au nom du prix « Suzanne Pouliot et Antoine Sirois. »

Au point 7.0 :

. inverser les noms « Sirois Pouliot », soit « Pouliot Sirois ».

– Adopté à l'unanimité –

Il est suggéré par Anne Brigitte Renaud d'ajouter l'an prochain à l'avis de convocation de l'assemblée générale, le procès-verbal de l'assemblée générale précédente.

5.1 Suivi au procès-verbal:

Point 12.1 : *Présence d'office d'un représentant de l'AAAE au conseil d'administration du Salon du livre de l'Estrie*

Anne Brigitte Renaud précise qu'au conseil d'administration du Salon du livre de l'Estrie, une personne représentera le milieu du livre, soit un bibliothécaire, un auteur, un libraire, etc..

6. Rapport du président

La présidente d'assemblée invite le président à faire la lecture du rapport des activités, document remis aux participants.

M. Michel Gosselin présente les grandes lignes des activités réalisées par l'AAAE en 2016 (*document en annexe*).

7. Rapport de la trésorière

La présidente d'assemblée invite la trésorière à faire la lecture du bilan financier de l'année 2016 ainsi que des prévisions budgétaires 2017, documents remis aux participants.

Josée Mongeau présente le bilan financier 2016 de l'AAAE ainsi que les prévisions budgétaires 2017 (*document en annexe*) et répond aux questions de l'assemblée.

Bruno Laliberté propose une motion de félicitations soulignant l'excellent travail de Mme Mongeau. L'assemblée l'appuie.

8. Modifications aux règlements généraux

Conformément à la recommandation de la dernière assemblée générale, Josée Mongeau présente les modifications aux règlements généraux suggérées par le conseil d'administration au point 6.3 :

Point 6.3 : DÉMISSION ET EXPULSION : (*version 2012 des règlements généraux*)

Cesse de faire partie de l'Association :

- a) Le membre qui, volontairement, offre par écrit sa démission, à compter du moment où le conseil d'administration l'accepte ;
- b) *Ipsa facto*, le membre à qui les deux tiers (2/3) des membres de l'Association demandent par écrit sa démission ;
- c) *Ipsa facto*, le membre frappé d'un jugement d'interdiction ou qui est pourvu d'un casier judiciaire, ou qui fait cession de ses biens, ou qui est l'objet d'une ordonnance de séquestre ou est condamné à une peine infamante.

Il est proposé par le conseil d'administration de modifier la version 2012 du point 6.3 des *Règlements généraux* de l'AAAE de la façon suivante :

Point 6.3 : FIN DE L'ADHÉSION

Le membre qui au 30 septembre et après un rappel téléphonique, n'a pas payé sa cotisation cesse de faire partie de l'AAAE. Ce membre ne recevra plus le *Bulletin aux membres* ni d'autres informations et ne pourra participer aux activités réservées aux membres.

Point 6.4 : DÉMISSION ET EXPULSION

Cesse de faire partie de l'Association :

- a. le membre qui, volontairement, décide de ne plus faire partie de l'AAAE, et en avise le conseil d'administration par écrit ;
- b. *ipso facto*, le membre à qui les deux tiers (2/3) des membres de l'Association demandent par écrit sa démission.

Dès qu'un membre ne fait plus partie de l'AAAE, son nom est retiré de la liste de membres et du site Internet.

À la recommandation de l'assemblée, Josée Mongeau retire de la proposition, au point 6.3, le mot « téléphonique », puis propose son adoption. Elle est appuyée par Suzanne Pouliot. Bruno Laliberté demande le vote.

– Adopté à l'unanimité –

9. Élection des administrateurs

Nomination d'un président ou d'une présidente d'élection :

Il est proposé par Marie Robert et appuyé à l'unanimité que Marie-Johanne Lacroix agisse en tant que présidente d'élection et que Ginette Masson agisse en tant que secrétaire d'élection. Elles acceptent et sont élues.

Postes en élection :

Marie-Johanne Lacroix précise les postes étant en élection :

- . à la présidence
- . à la vice-présidence (*démission de M. François Landry à la mi-mandat*)
- . au poste de secrétaire
- . un poste de conseiller

Élection à la présidence :

Bruno Laliberté propose la candidature de Marie Robert, appuyé par Anne Brigitte Renaud, Marie Robert accepte et, en l'absence de nouvelles candidatures, elle est élue à la présidence.

Élection à la vice-présidence :

Lise Blouin propose la candidature de Michel Gosselin, appuyée par Pierrette Denault. Michel Gosselin accepte et, en l'absence de nouvelles candidatures, il est élu à la vice-présidence.

Élection au secrétariat :

Aucune candidature n'est proposée. Le poste demeurant vacant, le conseil d'administration verra à le combler.

Élection aux postes de conseillers :

Marie Robert ayant été élue au poste de présidente, deux postes de conseillers sont maintenant à combler.

Marie Robert propose de reconduire Bruno Laliberté au poste de conseiller. Appuyée par Nicole Legault. Bruno Laliberté accepte est réélu au poste de conseiller.

Marie Robert propose la candidature de Normand Boisvert qui, étant absent, a fait parvenir une lettre précisant son intérêt à ce poste (*document en annexe*). Appuyé par Michel Gosselin. En l'absence de nouvelles candidatures, Normand Boisvert est élu au poste de conseiller.

Le nouveau conseil d'administration sera composé comme suit :

Présidente :	Marie Robert	(mandat de 2 ans)
Vice-président :	Michel Gosselin	(fin du mandat de François Landry)
Trésorière :	Josée Mongeau	(fin de mandat)
Secrétaire :	<i>(poste à combler)</i>	
Conseiller :	Normand Boisvert	(mandat de 2 ans)
Conseiller :	Bruno Laliberté	(mandat de 2 ans)
Conseiller :	Marc Lavertu	(fin de mandat)

Motion de remerciements :

Anne Brigitte Renaud propose de remercier Michel Gosselin à la présidence, Ginette Masson au secrétariat et l'ensemble du conseil d'administration pour l'excellence du travail réalisé tout au long de leur mandat. L'assemblée appuie la proposition.

10. Questions, informations et suggestions

Parmi les différentes suggestions et recommandations apportées par l'assemblée pour la prochaine année, retenons :

- Demeurer sensible à la rémunération des auteurs lorsqu'ils sont appelés à participer à une activité.
- Porter attention à l'ensemble du territoire.
- Clarifier les règlements de participation au *Concours d'écriture des arrondissements*.
- Présenter à l'assemblée générale le plan d'action pour l'année à venir.
- Utiliser la chaîne de télévision communautaire MA tv pour mettre en valeur les membres et les activités de l'AAAE.
- Organiser une conférence donnée par le gagnant ou la gagnante du *Grand Prix du livre de la Ville de Sherbrooke*.
- Poursuivre les ateliers d'écriture à la Maison bleue.

11. La levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Francine Audet et appuyée à l'unanimité à 15 h 30.

Ginette Masson, secrétaire de l'assemblée.